



Des nouveaux accords équitables et constructifs pour protéger l'emploi et soutenir l'avenir de la place financière

Luxembourg, le 10 juin 2021,

L'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA) ont signé avec les syndicats ALEBA, OGBL et LCGB-SESF ce jeudi 10 juin 2021 les Conventions Collectives de Travail respectives pour les années 2021 à 2023.

Le dialogue social, préalable indispensable à la conclusion de ces deux Conventions Collectives, a tenu compte des besoins et du bien-être des salariés, quels que soient leur âge et leur ancienneté.

Les intérêts de chaque partie ont été pris en considération, de sorte que le résultat des négociations est profitable aux banques, aux entreprises d'assurance et à leurs salariés pour les trois prochaines années.

Les deux nouvelles Conventions s'appuient étroitement sur les termes des accords précédents. A côté des conditions financières actualisées, les nouvelles Conventions Collectives introduisent des améliorations des conditions de travail dans les entreprises. Ces dispositions qualitatives mettent en avant le dialogue social en entreprise :

- Mise en place de mesures RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) afin de favoriser le bien-être au travail ;
- Prévention des risques psychosociaux ;
- Octroi d'un congé social de 5 jours ;
- Droit à la déconnexion ;
- Dispositions relatives à la conciliation vie professionnelle/ vie privée ;
- Convention télétravail du 20 octobre 2020 annexée aux Conventions Collectives.

"Après de longues discussions, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons trouvé un terrain d'entente et que nous sommes en mesure de présenter un nouvel accord à nos membres qui permet d'équilibrer les besoins de toutes les parties et d'établir une bonne base pour les années à venir." Guy Hoffmann, Président de l'ABBL.

"Je me réjouis de la signature de cette Convention Collective de Travail qui est très positive à la fois pour les employés et pour les entreprises d'assurance. Elle leur donne une visibilité sur les

trois prochaines années, ce qui est crucial en cette période. Je suis d'autant plus content que nos partenaires sociaux sont finalement parvenus à s'accorder avec l'ACA sur une convention collective au bénéfice des salariés des entreprises d'assurances. » Marc Lauer, Président de l'ACA.

A propos de l'ABBL

L'ABBL est la plus grande association professionnelle du secteur financier, représentant la majorité de institutions financières ainsi que des intermédiaires financiers réglementés et autres professionnels établis au Luxembourg, y compris des avocats, des consultants, des réviseurs d'entreprises, des infrastructures de marché et des institutions de paiements et de monnaie électronique.

Pour de plus amples renseignements sur l'ABBL, veuillez consulter le site www.abbl.lu.

Contact : Judith GLEDHILL, Chief Operating Officer, judith.gledhill@abbl.lu ou téléphone : 46 36 60-319

A propos de l'ACA

L'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) est une association créée en 1956 pour défendre les intérêts professionnels et promouvoir le secteur de l'assurance et de la réassurance luxembourgeois.

Pour de plus amples renseignements sur l'ACA, veuillez consulter le site www.aca.lu.

Contact : Marc HENGEN, Administrateur-Délégué, marc.hengen@aca.lu ou téléphone : 44 21 44-26

New fair and constructive agreements to protect jobs and support the future of the financial center

Luxembourg, 10 June 2021

Today the Luxembourg Bankers' Association (ABBL) and the Association of Insurance and Reinsurance Companies (ACA) signed, together with the trade unions ALEBA, OGBL and LCGB-SESF, the respective Collective Labor Agreements for the years 2021 to 2023.

The social dialogue, a prerequisite for the conclusion of these two Collective Agreements, has taken into account the needs and well-being of the employees, regardless of their age and seniority.

The interests of each party were taken into consideration, so that the result of the negotiations is beneficial to the banks and insurance undertakings and their employees for the next three years.

Both new agreements build closely on the terms of the previous agreements. In addition to updated financial conditions, the new Collective Agreements introduce improvements to working conditions in companies. These qualitative provisions are based on an emphasis on social dialogue in companies:

- Implementation of CSR (Corporate Social Responsibility) measures to promote well-being at work;
- Prevention of psychosocial risks;
- Granting of a 5-day social leave;
- The right to disconnect;
- Provisions related to promoting a healthy work/life balance;
- The telework agreement of 20 October 2020 is annexed to the Collective Agreement.

"After lengthy discussions, we are pleased to announce that we have found common ground and are able to present a new agreement to our members that balances the needs of all parties and establishes a good foundation for the years ahead."

Guy Hoffmann, ABBL President.

"I am delighted with the signing of this Collective Labor Agreement which is very positive for both employees and insurance companies. It gives them visibility over the next three years, which is crucial in these times. I am even more pleased that our social partners have finally managed to agree with ACA on a collective agreement for the benefit of employees of insurance companies."

Marc Lauer, President of the ACA.